

10/1/2026

Saint-Florent, le 31 mars 2026

ARRETÉ DE CIRCULATION INTERDITE
Ruelle Général Gentili
Travaux de rénovation de façade immeuble Casale
Du 03 au 17 avril 2026

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat ;

VU la demande de M. LLORENS GREGORI en date du 31 mars 2026.

CONSIDERANT les travaux de rénovation de façade de l'immeuble Casale situé 13 rue du Furnellu à Saint-Florent, qui auront lieu du vendredi 3 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026.

ARRETÉ

Article 1 – La circulation sera interdite, dans la ruelle Général Gentili menant à la Capitainerie, pendant la durée des travaux, du vendredi 3 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026.

Article 2 – Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.


The stamp contains the text 'La Commune de Saint-Florent' at the top and 'Claude G. LLORENS' at the bottom.